

Paris, le 22 mars 2019

Accompagnement des personnes en situation de handicap : l'APAJH refuse un projet de société faussement inclusive

Suite à sa visite en fin 2017, la rapporteuse spéciale de l'ONU Catalina Devandas-Aguilar vient de faire adopter son rapport sur la situation de la France en matière de politique du handicap. Plusieurs mesures mises en avant sont depuis longtemps revendiquées par l'APAJH : l'accès à la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap, notamment grâce à un droit de vote inaliénable, la nécessaire formation au handicap des enseignants et des personnels de l'éducation, des programmes scolaires adaptés et plus largement l'accès à tous les lieux publics.

Cependant Catalina Devandas-Aguilar recommande également au gouvernement français de « fermer progressivement tous les établissements pour personnes handicapées » car « Il n'existe pas de bon établissement d'accueil puisqu'ils imposent tous un certain mode d'existence qui limite les possibilités d'avoir une vie agréable sur la base de l'égalité avec les autres ».

La société inclusive se bâtit, elle ne se démolit pas

L'APAJH s'oppose à cette conclusion qu'elle estime caricaturale et non objectivée.

Depuis sa création en 1962, l'APAJH n'a de cesse de se mobiliser pour que les personnes en situation de handicap puissent prendre part pleinement à la vie de la cité, tout en prenant en compte les souhaits, attentes et besoins de chacun.

Ce sont précisément ces besoins et attentes, multiples, protéiformes et différents qui empêchent l'APAJH de considérer la fermeture de tous les établissements alors qu'ils constituent parfois une réponse d'accompagnement: « En Guyane, aucun établissement n'existait pour les enfants avec polyhandicap, aucune autre réponse d'accompagnement n'était satisfaisante. Cette situation avait pour conséquence la séparation de familles qui envoyaient leur enfant en métropole, quand elles ne déménageaient pas avec lui. Depuis 2016, l'IME APAJH Yépi Kaz permet aux enfants avec polyhandicap guyanais d'être accompagnés dans leur département, auprès de leurs proches » rappelle Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

« Proposer des réponses d'accompagnement toujours plus innovantes et cousu-main »

Les établissements et plus largement le secteur du médico-social doivent évoluer pour respecter toujours la pleine citoyenneté des personnes accompagnées. C'est une dynamique à laquelle l'APAJH prend pleinement part, notamment à travers ses textes d'orientation « Société inclusive » et « Dix engagements pour accompagner autrement les parcours de vie et offrir une réponse pour tous » votés à l'unanimité par l'ensemble du mouvement APAJH qui montrent là une véritable volonté d'accompagner le changement.

L'APAJH refuse d'opposer établissements et services de proximité alors que tous participent à enrichir les modalités d'accompagnement pour favoriser la dynamique de parcours de vie.

Les établissements et services gérés par l'APAJH sont impactés par cette volonté. En matière de scolarité, thème particulièrement abordé dans le rapport, l'APAJH a toujours revendiqué le droit pour tout élève d'être scolarisé dans l'école de son quartier, elle développe depuis longtemps des réponses dans ce sens. C'est le cas des Unités d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes et des Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme qui permettent aux enfants d'être scolarisés dans une école tout en profitant d'un accompagnement sur-mesure. « *Dans les établissements APAJH, plus de 700, les professionnels se mobilisent au quotidien pour proposer des réponses d'accompagnement toujours plus innovantes et cousu-main. Guidance parentale, télé-médecine, emploi accompagné, autant d'accompagnements en phase avec les attentes des personnes en situation de handicap et leurs proches qu'il est nécessaire d'essaimer* » insiste Jean-Louis Garcia.

La société inclusive ne peut se bâtir à marche forcée, en niant le droit des personnes les plus vulnérables à être accompagnées, tout au long de leur projet de vie. L'APAJH s'oppose aux conclusions établies par la rapporteuse spéciale de l'ONU et continuera de mobiliser ses militants et ses professionnels pour que la société soit plus juste et donne sa place à chacun.

L'APAJH attend de l'actuel gouvernement des engagements au-delà des déclarations d'intentions, des discours et des slogans. La feuille de route évoquée par Sophie Cluzel reste à écrire, avec tous les acteurs, dans un dialogue enfin constructif et respectueux des organisations représentatives.

www.societe-inclusive.org



Retrouvez ci-joint la position de l'APAJH sur le Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées en France

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 91 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 650 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ

Tél. : 06 30 43 60 01

c.diaz@apajh.asso.fr